

Table des matières

Bulletin PV Cultures maraîchères	1
----------------------------------	---

Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Les longues périodes de rosée favorisent l'activité des limaces (p.ex. *Deroceras reticulatum*). Contrôlez régulièrement les cultures, les lignes de bordure dans les tunnels et les parcelles problématiques (photo: Agroscope).



Photo 2: En plus des chenilles de piérides (*Pieris* spp.) et de teignes des crucifères (*Plutella xylostella*), on observe de plus en plus celles de noctuelles dans les cultures de choux (ici *Mamestra brassicae*, photo Agroscope).



Photo 3: On a enregistré des captures de la mouche de l'endive (*Napomyza cichorii*) dans les zones précoces menacées. Les larves qui apparaîtront prochainement peuvent endommager les chicons d'endives durant le forçage (photo: Agroscope).



Photo 4: Lors du contrôle au champ de lundi, on a découvert la première attaque d'oïdium (*Golovinomyces* sp.) dans des parcelles de catalonias (photo: Agroscope).



Photo 5: On observe actuellement des nécroses en bordure des jeunes feuilles du cœur des chicorées. Ce brunissement apparaît souvent en phase de forte croissance par temps chaud et sec (photo: Agroscope).



Photo 6: Dégâts causés par les piqûres de punaises ternes (*Lygus* sp.) sur les pétioles de feuilles de fenouil (photo: Agroscope).



Photo 7: On peut s'attendre dès maintenant à l'apparition de mildiou (*Peronospora farinosa*) sur les épinards (photo: Agroscope)



Photo 8: Les pustules brunes de la rouille du haricot (*Uromyces appendiculatus*) apparaissent en ce moment sur les haricots nains (photo: Agroscope).



Photo 9: Individu ailé du puceron cendré du chou avec ses premiers juvéniles sur une feuille de chou (photo: Agroscope).

Vol automnal du puceron cendré du chou

Lors du contrôle des cultures de ce lundi, on a découvert des individus ailés de la phase migratoire automnale du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*) ainsi que leurs premières progénitures sur des brassicacées. Il est recommandé de contrôler les cultures. Le seuil de tolérance est atteint lorsque 4 plantes sur 10 abritent un ou plusieurs pucerons cendrés, ou dès que le cœur-même des plantes est occupé.

Voici les substances autorisées pour la lutte contre les pucerons, notamment en cultures de choux-fleurs et choux pommés de plein champ. Pour tirer profit du potentiel des nombreux auxiliaires naturels, favorisez des insecticides qui les ménagent, tels pirimicarbe (Pirimor, Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG) ou pymétozine (Plenum WG). Le délai d'attente pour ces deux substances est d'une semaine. Est en outre autorisé en plein champ, avec un délai d'attente de 3 jours, le pyréthrianoïde bifenthrine (Talstar SC). Sur choux-fleurs et choux pommés de plein champ, on peut aussi utiliser, avec un délai d'attente de 2 semaines, acétamipride (divers produits), les pyréthrianoïdes zéta-cyperméthrine (Fury 10 EW) et lambda-cyhalothrine (divers produits), ainsi que spirotétramate (Movento SC) et thiaclopride (Biscaya).

Sont autorisés en cultures **BIO** contre les pucerons sur choux-fleurs et choux pommés de plein champ, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine (BIOHOP DelTRIN); huile de sésame raffinée + pyréthrine (produits divers) et extrait de quassia (BIOHOP DelSAN, Quassan). Pour l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DelTRUM, Spruzit Schädlingfrei), et les « savons » à base d'acides gras et sels de potassium (Oleate 20, Siva 50, Vista), le délai d'attente est de 1 semaine. Sont aussi autorisés les acides gras BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural et Neudosan Neu.



Photo 10: Pucerons de la laitue (*Nasonovia ribisnigri*) sur une feuille de salade (photo: Agroscope).

La prolifération des pucerons sur salades ne diminue pas

On a constaté en divers endroits une augmentation des attaques de pucerons (*Nasonovia ribisnigri* et autres) sur salades. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les pucerons dans les cultures de salades pommées de plein champ, il est recommandé d'utiliser, au cours de la première moitié de la culture, des produits ménageant les auxiliaires, tels azadirachtine A (divers produits, délai d'attente 1 semaine) ou pymétozine (Plenum WG ; délai d'attente 1 semaine). En phase de forte croissance et jusqu'à la pommeaison, les substances systémiques offriront une meilleure protection: spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines), ainsi que les néonicotinoïdes acétamipride (divers produits ; délai d'attente 2 semaines) ou thiaclopride (Biscaya ; délai d'attente 2 semaines).



Photo 11: Jeune chenille de noctuelle (Noctuidae) sur une feuille de haricot (photo du 13 septembre 2021 par Agroscope).

Le danger d'attaques de chenilles persiste

Le vol de divers lépidoptères ravageurs (*Autographa gamma*, *Agrotis* sp., *Trichoplusia* sp. et autres) se poursuit. Pontes et jeunes chenilles sont présentes non seulement sur brassicacées, mais aussi p. ex. sur haricots nains, épinards, salades ou céleris branches. Il est important de procéder à un contrôle régulier des cultures.

Sont autorisés contre chenilles de noctuelles (Noctuidae) sur haricots de plein champ p. ex. Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) ainsi que XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*), avec un délai d'attente de 3 jours.

Pour lutter contre les noctuelles, sur laitues pommées de plein champ, on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente 3 jours), Agree WP (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 1 semaine) ainsi que XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; délai d'attente 3 jours).

Contre les chenilles de noctuelles sur épinards de plein champ, on peut utiliser *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF, délai d'attente 3 jours). Sont aussi autorisés alpha-cyperméthrine (Fastac Perlen) ainsi que spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Perfetto) avec un délai d'attente d'une semaine.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATaphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzenschutz/pflanzenschutzmittel/zugelassene-pflanzenschutzmittel.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Flora Zourek, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Kevin Piato & Lutz Collet, Grangeneuve, Posieux (FR) Vincent Doimo, Gaëtan Jaccard, Julie Ristord & Max Baladou, OTM, Morges (VD) Martin Keller & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Viviane Fahrni, Simone Aberer & Daniela Büchel, Landwirtschaftliches Zentrum SG, Salez (SG) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzl & Michael Mannale, Arenenberg, Salenstein (TG) Verena Säle & René Total (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Photos:	photos 1-2, 4, 6, 8-11: R. Total (Agroscope); photo 3: R. Schmon (Agroscope); photos 5, 7: C. Sauer (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.